



Dessalement et irrigation : l'État prépare la sécurisation hydrique de 30.000 hectares dans la Moulouya

Face à la raréfaction croissante des ressources hydriques dans l'Oriental, l'État enclenche une nouvelle phase du projet d'alimentation en eau du périmètre irrigué de la Moulouya à partir du dessalement de l'eau de mer. L'Office régional de mise en valeur agricole de la Moulouya s'apprête à lancer les études d'ingénierie nécessaires à la mise en place des infrastructures d'adduction permettant d'acheminer l'eau produite par la future station de dessalement de Ras El Ma vers les zones agricoles. L'objectif est de mobiliser à terme 160 millions de m³ d'eau dessalée par an pour sécuriser l'irrigation d'environ 30.000 hectares, dans un bassin agricole stratégique confronté à une pression hydrique croissante.



Programme solaire «Noor Atlas» : Masen annonce le démarrage des travaux de construction

Une nouvelle étape est franchie dans la stratégie énergétique du Maroc avec le lancement des travaux de construction du Programme solaire «Noor Atlas». Ce projet national vise à renforcer la production d'électricité renouvelable tout en soutenant le développement économique de plusieurs territoires du Royaume.



Développement rural : un million d'hectares d'irrigation visés d'ici 2030

Interpellé au Parlement sur les politiques de développement durable dans les zones rurales et montagneuses, le ministre de l'Agriculture, Ahmed El Bouari, a mis en avant plusieurs programmes structurants visant à améliorer la gestion de l'eau, soutenir les agriculteurs et valoriser les ressources naturelles. Dans sa réponse à une question écrite du conseiller Khalid Essatte, le responsable gouvernemental a détaillé les principaux projets engagés pour renforcer l'agriculture irriguée et réduire les disparités territoriales.



Hausse des prix du carburant: Effet domino sur les fruits et légumes

C'était attendu! La guerre au Moyen-Orient fait grimper les prix du carburant au Maroc. Cette escalade des prix à la pompe dans les stations-service pèsera fortement sur le coût de transport des fruits et légumes, alimentant l'inflation des produits alimentaires.



Université : grogne chez les fonctionnaires administratifs

Le Syndicat national des fonctionnaires de l'enseignement supérieur et des cités universitaires (CDT) hausse le ton face au retard dans l'adoption du statut particulier des cadres administratifs et techniques du secteur. Dans un communiqué, l'organisation syndicale dénonce un «retard injustifié», malgré l'entrée en vigueur de la loi 59.24, et met en garde contre une montée de la tension dans les universités, tout en annonçant la convocation de son conseil national pour décider des prochaines formes de mobilisation.



Le Maroc renforce la lutte contre l'envasement des barrages

Face à la baisse progressive de la capacité des barrages, causée par l'envasement, le Maroc renforce son action. À Rabat, une nouvelle convention de partenariat entre le ministère de l'Équipement et de l'Eau et l'Agence Nationale des Eaux et Forêts mise sur une meilleure gestion des bassins versants afin de réduire les sédiments, préserver les ressources en eau et répondre à une pression hydrique de plus en plus forte.



FILALI CHAKOUR
MOHAMMED

COMPTABLE AGRÉÉ

BP 2387 VN -FES-

« ASSURANCE LMANAMA MON- FLEURI »

CONSTITUTION D'UNE
SOCIETE A RESPON-
SABILITE LIMITEE

« ASSURANCE LMA-
NAMA MONFLEURI »

Aux termes d'un acte
SSP établi à Fès en
date du 09 mars 2026, il
a été constitué une
Société à Responsa-
bilité Limitée dont les
caractéristiques sont les
suivantes :

DENOMINATION SO-
CIALE : ASSURANCE
LMANAMA MONFLEU-
RI SARL

OBJET SOCIAL : La
société a pour objet tant
au Maroc qu'à l'étran-
ger :

□ Activités des agents et
courtiers d'assurances.

DUREE : 99 ans à
compter du jour de son
immatriculation au re-
gistre du commerce.

SIEGE SOCIAL : Fès –
Magasin N°77 Avenue
Oran Zohour 1.

CAPITAL SOCIAL : Cent
mille (100 000,00 DH)
Dirhams, divisé en mille
(1 000) parts sociales
de cent (100,00 DH)
Dirhams chacune attri-
buées comme suit :

- Madame IMANE
CHOUIEKH

5

10 Parts sociales
- Monsieur IMAD

CHOUIEKH.....490

Parts sociales

APPORTS : Apports en
numéraire d'un montant
total de 100 000,00 DH,
effectués par Madame
IMANE CHOUIEKH
et Monsieur IMAD
CHOUIEKH.

GERANCE : Sont dési-
gnés gérants pour une
durée indéterminée :

□ Madame IMANE
CHOUIEKH, de natio-
nalité Marocaine, né le
18/04/1988 à FES
MEDINA FES, demeu-
rant à FES, 51 RUE 1
JNANE BENKIRANE
SIDI BOUJIDA.

□ Monsieur IMAD
CHOUIEKH, de natio-
nalité Marocaine, né le
10/04/1992 à FES
MEDINA FES, demeu-
rant à FUGGERSTR 22
87561 OBERSTDORF
ALLEMAGNE.

DÉPÔT LÉGAL : Le dé-
pôt légal a été effectué
au Greffe du Tribunal de
commerce de Fès, le 12
mars 2026 sous le n°
22585.

La société a été immat-
riculée au Registre de
commerce de Fès sous
le n° 89251 le même
jour.

« TWO PRICE IMMO » SARL AU.

CONSTITUTION

I/ Aux termes

d'un acte sous
seing privé en date

du 17/03/2026 à
MARRAKECH, il a été

établi les statuts d'une
SARL AU dont les ca-
ractéristiques sont :
DENOMINATION: «
TWO PRICE IMMO »
SARL AU.

OBJET SOCIAL :

□ PROMOTEUR IM-
MOBILIER

□ AGENCE IMMOBI-
LIERE

□ GESTION LOCA-
TIVES

□ PRESTATION DE
SERVICES.

SIEGE SOCIAL :
QUARTIER MENARA
IMM AAMARA 2EME
ETAGE APP 16 MAR-
RAKECH

DUREE :

□ 99 ANS.

CAPITAL : Le capi-
tal social est fixé à
la somme de 100
000.00dh (CENT mille
dirhams)

divisés en 1000 parts
sociales de 100.00

dhs chacune, et attri-
buées ainsi :

Mr MOHAMED AIT
ITTO ALI 1000 PART
Soit au total 1000
PARTS

GERANCE : Confiée,
Monsieur MOHAMED
AIT ITTO ALI une du-
rée illimitée et ce avec
les pouvoirs les plus
étendus.

EXERCICE SOCIAL :
Du 1er Janvier au 31
décembre.

BENEFICES : 5 % à
la réserve légale, le

solde est suivant dé-
cision de l'assemblée
générale soit distri-
bué soit reporté soit
mis en réserve.

III/ L'immatriculation
de la société a été
effectué auprès du
Registre de
Commerce de
Marrakech, le
17/03/2026,

sous le N° Analy-
tique : 190661
RC N° : 178843

POUR AVIS, EX-
TRAIT ET MENTION

«SAHT IMMOBILIER» S.A.R.L AU

Constitution d'une
société à responsabi-
lité limitée a associé
unique

1. Aux termes d'un
acte sous-seing privé
en date 05/01/2026,
enregistré à INEZ-
GANE, il a été établi
les statuts d'une
société à responsabi-
lité limitée a associé
unique conformé-
ment aux lois en
vigueur dont les
caractéristiques sont
les suivantes :
Dénomination
sociale : Société
«SAHT IMMOBI-

LIER» S.A.R.L AU

□ Objet : la société a
pour objet :

□ IMMEUBLE, PRO-
MOTEUR IMMOBI-
LIER.

□ Durée : la durée de
la société est fixée à
99 années à compter
du jour de son immat-
riculation au registre
de commerce.

□ Siège social :
RDC LOT 7 LOTIS-
SEMENT RIAD AL
YOUSR CITE LAM-
ZAR AIT MELLOUL
(M).

□ Capital social :
le capital est fixé à
CENT MILLE dirhams
(100 000,00 dhs), est
divisé en 1000 parts
de 100 dhs chacune.

□ L'année sociale :
L'année sociale com-
mence du 1ere janvier
et se termine le 31
décembre.

□ gérance : est Dési-
gné Gérant et associe
unique de la société,
pour une durée illimi-
tée :

- Monsieur AARAB
LAHCEN.

2. Dépôt légal a été
effectué au greffe du
tribunal de première
instance INEZGANE
le 13/02/2025 sous le
N°34993.

« STE HJR AUTO RENT » SARL AU

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL
500.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL:
BLOC A N°106 ALWIFAQ BENSERGAO AGADIR
CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/03/2026 enregistré à AGADIR en date du 05/03/2026 il a été établi les statuts de la société :
Denomination: STE HJR AUTO RENT » SARL AU
Objet social : LOCATION DE VOITURES ET VEHICULES SANS CHAUFFEUR.
Siège social : BLOC A N°106 ALWIFAQ BENSERGAO AGADIR
Durée : 99ans.
Capital social : 500.000,00 Dhs Il est divisé en 5.000 parts de 100 dhs chacune.
Année sociale : du 01 er Janvier au 31 Décembre.
Gérance : La société

est gérée par : MR. REDOUANE HARBALI.
Dépôt légal : Au tribunal de DE COMMERCE de la ville D'AGADIR, n° 00 du 17/03/2026
RC : 68019/ TC AGADIR

« STE CHAIMAE TRAVEL SARL AU »

AVIS DE MODIFICATION

Au terme d'un P V de l'A. G. E. en date de 27/11/2025 de la Sté «CHAIMAE TRAVEL SARL au », il a été décidé ce qui suit :
 L'assemblée générale approuvé et accepté l'approbation de la cession de 100% des parts sociales, soit 1000 parts sociales appartenant à:
 M. CHAIMAE BARGAYOU, 1000 parts sociales. Au profit de :
 Mr. MOHAMMED ESSAKET, 1000 parts sociales.
 L'assemblée générale approuvé et accepté la démission

de M. CHAIMAE BARGAYOU de son poste gérante est quitte librement la société et nomination de Mr. MOHAMMED ESSAKET en tant que nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée.
 La signature de Mr. MOHAMMED ESSAKET, engage la société auprès des administrations publiques, privées et auprès des banques et tous Les établissements financiers.
 L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de «CHAIMAE TRAVEL» à « ATLANTIC JOURNEY»
 L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante : « BLOC B N° 128 HAY AMZIL BENSERGAO AGADIR »
 Adoption des nouveaux statuts.
Dépôt légale : a été effectué au greffe de tribunal de commerce

d'Agadir
Le 06/03/2026, sous le n° : 0160346.

* POOLROOM *

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000,00 DH
Siège social : AVENUE BIR – ANZARANE NR 77 IMM AFOLKI DCHEIRA ELJIHADIA INEZ-GANE
Modifications
1°) Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 20/02/2026, il a été décidé ce qui suit :
 Ratification de transfert des parts sociales suivantes :
 350 parts Sociales, de Mr.Ahmed JIBOU au profit de Mr.Achraf Eddine TIMSAL.
 Adoption des nouveaux statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé

unique suite à la sortie de l'associé Mr.Ahmed JIBOU.
 La démission de cogérant Mr.Ahmed JIBOU de la gérance de la société.
 Désignation de Mr.Achraf Eddine TIMSAL en qualité de gérant unique de la société pour une durée illimitée.
 La signature administrative est conférée au gérant unique nommé Mr.Achraf Eddine TIMSAL en agissant seul.
 La signature bancaire et financière est octroyée au gérant unique nommé Mr.Achraf Eddine TIMSAL en agissant seul.
2°) Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Première Instance d'Inzgone sous le numéro 473 en date du 12/03/2026.
POUR EXTRAIT

STE DURBACE SARL AU

DISSOLUTION ANTI- CIEPEE

STE DURBACE SARL
AU

RC: 521 - IF:

37543214 - ICE:

002290113000084

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 19/11/2025, et en raison de la cessation d'activité de la société « DURBACE » SARL AU au capital de 100 000,00 Dhs, sise à : DOUAR LKHAROUIAA ALOUGOUM TATA a été procédé à :

□ La dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société et ce conformément aux dispositions de la loi et aux statuts de la société.

□ La désignation de Mr EL BOURHIMI MOHAMED en qualité de liquidateur pour une durée non limitée.

□ Le siège de la liquidation est fixé au DOUAR LKHAROUIAA ALOUGOUM TATA.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de 1^{er} Instance

de Tata en date du 02/12/2025 sous le n°42/2025.

OXUNAGROUP SARL AU

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE

AU CAPITAL DE 100.000,00 DHS

Siège Social : KSAR HASSI LABIED TAOUZ RISSANI
RC N° : 20595

-Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/03/2026 à HASSI LABIED, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à

associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

* Dénomination :

OXUNAGROUP SARL AU

*Objet : la société a pour objet :

- AUBERGISTE
- LOCATION DES QUADS ET BUGGYS
- BIVOUACS

*Siège social : le siège social de la société est situé à KSAR HASSI LABIED TAOUZ RISSANI

*Capital social de la société est fixé

à 100.000,00 DHS (CENT MILLE DIRHAMS) divisé en 1000 parts de 100,00 DHS l'une entièrement libérées

et réparti ainsi :

□ Mr. M'BAREK OUAOUICH : 1000 parts.

* Durée : la société durera 99 années à compter de sa constitution.

*Registre de commerce : la société est inscrite au registre de tribunal de 1^{ère} instance d'ERRACHIDIA le 17/03/2026 sous le N°20595

* Gérance : la société est gérée par : Mr. M'BAREK OUAOUICH.

STE TAALLAT LUX SARL

LIQUIDATION DE LA STE TAALLAT LUX SARL

Aux terme d'un acte sous signé privé en date de 02/03/2026 , l'assemblée générale extraordinaire de la société TAALLAT LUX SARL à décidé :

1. la cloture de liquidation
2. donnée quitus au liquidateur Mr. AIT LAMINE ABDELLAH,

pour sa gestion et le décharge de son mandat

3. prononcer la cloture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée le dépôt légal à été effectuer au tribunal de 1^{er} instance d'inezgane le 10/03/2026 sous le numéro 452

JRAMNA AGRO SARL

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 100.000,00 DHS

Siège Social: KSAR SIDI ABOUABDELLAH CR CHORFA MDAGHRA ERRACHIDIA
RC N° : 20597

-Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/03/2026 à ERRACHIDIA, ils ont été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

* Dénomination : JRAMNA AGRO SARL

*Objet : la société a pour objet :

- EXPLOITANT AGRICOLE

*Siège social : le siège social de la société est situé à KSAR SIDI ABOUABDELLAH CR CHORFA MDAGHRA ERRACHIDIA

*Capital social de la société est fixé à 100.000,00 DHS (CENT MILLE DIRHAMS) divisé en 1000 parts de 100,00 DHS l'une entièrement libérées et réparti ainsi :

- Mr. KHADIRI ABDELAALI : 250 parts.
- Mr. KHADIRI ABDELAZIZ : 250 parts
- Mr. KHADIRI KHALID : 250 parts
- Mme. KHADIRI NAIMA : 125 parts
- Mme. KHADIRI SANAE : 125 parts

* Durée : la société durera 99 années à compter de sa constitution.

*Registre de commerce : la société est inscrite au registre de commerce du tribunal de 1^{ère} instance d'ERRACHIDIA le 17/03/2026 sous le N° 20597.

* Gérance : la société est gérée par : Mr. KHADIRI ABDELAALI.